Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Paris

Paris, le 4 juillet 2016

Objet : Création d'un supermarché « Carrefour Market » dans le 20ème arrondissement de Paris

La commission d'aménagement commercial (CDAC) de Paris a délivré un avis favorable pour la création d'un « Carrefour Market » d'une surface de 1950 m², 92-98 avenue Gambetta dans le 20ème arrondissement de Paris.

Comment est-il possible que la Ville de Paris, qui n'a de cesse de déclarer son profond attachement au maintien et au développement de l'artisanat et du commerce de proximité, puisse donner son aval à la création d'un supermarché dans la Capitale ? N'y en a-t-il pas assez ? Comment justifier une telle décision en totale contradiction avec la politique menée par la Maire de Paris, Anne Hidalgo dans la droite ligne de son prédécesseur Bertrand Delanoë ?

La Ville de Paris –avec le soutien plein et entier de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris– a en effet mis en œuvre, depuis une quinzaine d'années, une politique imaginative, courageuse et ambitieuse financièrement pour maintenir et développer l'artisanat et le commerce de proximité dans la Capitale : création de linéaires de protection renforcée de l'artisanat au sein du PLU, réimplantation de commerces dans les quartiers affectés par la mono activité ou la vacance commerciale (opération Vital'Quartier), adoption toute récente d'un schéma de revitalisation artisanale et commerciale, etc.

Et aujourd'hui, alors qu'elle dispose des outils réglementaires pour s'opposer à cette installation d'un supermarché, que fait-elle, le contraire, c'est incompréhensible !
La Ville de Paris voudrait-elle donner un signal fort à la grande distribution et lui signifier qu'en 2016, elle peut s'implanter dans Paris, qu'elle ne s'y serait pas pris autrement.

On ne peut pas à la fois s'offusquer de l'intrusion d'Amazon dans le paysage parisien et parallèlement favoriser l'implantation d'un Carrefour Market.

En ma qualité de Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris, je tiens solennellement à réaffirmer ma totale opposition à ce projet.

Il est encore temps d'y renoncer. Aussi, j'en appelle personnellement à la responsabilité de la Maire, des élus en charge du commerce et de l'artisanat ainsi que la Maire du 20ème arrondissement.

72, rue de Reuilly – 75592 PARIS cedex 12 – Tél. : 01 53 33 53 33 – contact@cma-paris.fr

Maintenez une politique lisible en matière d'artisanat et de commerce de proximité, une politique qui a fait qu'aujourd'hui, contrairement à bien d'autres capitales européennes et grandes agglomérations françaises, que Paris est une ville où il fait bon vivre à la « française », une ville ou ses habitants disposent dans tous les quartiers d'une offre diversifiée et de qualité, celle des artisans. Et n'oubliez pas que l'emploi pérenne et qualifié se situe au sein de l'artisanat, pas dans la grande distribution.

Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
Christian LE LANN